



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Cotisations : APRC / M-Henriette PRIGNOT, Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11
145 Av. de la Libération, 33110 LE BOUSCAT

Siège social : 1377 chemin Notre-Dame du Bon Remède, 84380 MAZAN

Janvier 2008

N°40

Directeur de publication
Jean DESFONDS

Dernières nouvelles avant notre assemblée générale des 8 et 9 mars à Dijon

Le présent bulletin contient essentiellement notre rapport d'activité sur l'exercice 2007 qui couvre une partie de ce que relate habituellement « D'un bulletin à l'autre ». Cette rubrique ne vous informe ici que de ce qui s'est passé depuis le 1^{er} janvier 2008.

À l'APRC, à vous, à tous les vôtres, Bonne et Heureuse Année !

Et bonne lecture !

D'un bulletin à l'autre : quelques flashes

Le nouveau règlement intérieur de la Cavimac : adopté par son conseil d'administration.

Au dernier CA de la Cavimac, un projet de nouveau Règlement Intérieur de la Caisse a été soumis aux administrateurs. Il semblerait qu'au cours de la réunion, une forte pression ait été mise sur tous les participants pour une adoption rapide du document, au prétexte que cela faciliterait l'affiliation des novices et séminaristes à compter du 1^{er} juillet 2007. Il a donc été adopté, mais lors de notre CA APRC du 19 janvier, avec nos représentants, nous avons repéré dans ce règlement intérieur plusieurs points qui posent problème. Nos délégués, qui représentent tous les AMC, élaborent donc une réponse adaptée.

Renouvellement du CA de la Cavimac : désignation des représentants des AMC.

Au cours du même CA Cavimac, les représentants du ministère des Affaires Sociales devaient fournir une réponse officielle au courrier que nous leur avons adressé, proposant des candidatures pour le renouvellement de nos délégués, ce qui semblait judicieux pour que la réponse du ministère soit consignée au compte-rendu. Nous avons fait la proposition suivante : Jean Doussal et Anne Legeay seraient titulaires, et Henri Gicquel suppléant – Michel Gauquelin ne se représentant pas pour raisons de santé. D'après le compte-rendu du CA Cavimac, seuls Anne Legeay et Henri Gicquel seraient retenus comme titulaires, ce qui ne correspond ni à nos propositions, ni aux souhaits d'Henri Gicquel. Nous avons donc demandé par courrier des explications au Ministère des Affaires Sociales, avec copie au Président de la Cavimac, et nous avons profité de l'occasion pour interpellier M. Xavier Bertrand, ministre des Affaires Sociales, sur le problème de notre représentation (elle nous paraît en effet sous dimensionnée au regard des effectifs AMC de la Caisse) et sur le problème général de notre retraite de base dont le réexamen aurait sa place dans le cadre de la réforme des petites retraites.

La réforme des petites retraites : vigilance de tous pour ne pas arriver trop tard !

Avec nos conseillers juridiques, nous pensons en effet que l'amendement que nous avons prévu pour la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 pourrait être à nouveau présenté à cette occasion-là, comme à l'occasion de tout autre « fenêtre législative » : il est donc extrêmement important que tous les adhérents soient très attentifs à l'actualité parlementaire qui pourrait nous concerner. Et dans cette perspective, il faut poursuivre l'interpellation locale des parlementaires, députés ou sénateurs, dont certains nous ont déjà signalé leur vigilance face aux échéances législatives sur les petites retraites.

Formation juridique : une nouvelle session a eu lieu à Rennes, animée par Jean Doussal

À l'occasion de l'audience d'appel prévue pour le 9 janvier à Rennes, une formation juridique a été organisée la veille, (en après-midi et en soirée !), avec l'appui du CA et sa représentation par Paul Chirat et Marcel Sagnole. Au nom de la coprésidence, Paul Chirat a introduit brièvement la session en rappelant que les actions en justice sont désormais le levier indispensable à toute négociation. Écho de la session :

Le menu était copieux et, bien que nous ayons fait du rab après le dîner, nous n'avons pas réussi à tout avaler. Jean a fait une présentation claire, digeste, précise des procédures en vue d'actions individuelles en justice. Il a su se mettre à la portée de tous, ce qui a été très apprécié.

Lors de la deuxième partie, après le dîner, nous nous sommes tournés vers l'avenir. Comment nous positionner face aux institutions ? Le risque de perdre et l'éventualité de gagner : de toutes façons nous posons des questions aux autorités religieuses et nous les obligeons à répondre. Comment agir pour ceux qui ont déjà liquidé leur retraite ? Si les cinq de la Cour d'appel de Rennes obtiennent gain de cause, il est possible que cela puisse ouvrir des portes qui paraissent fermées à double tour. Jean a fortement mis en garde contre un optimisme béat...

Christiane Paurd

L'audience du mercredi 9 janvier à la cour d'appel de Rennes.

Dans le décor magnifique de la salle des assises du Parlement de Bretagne, récemment et splendidement restauré, nos cinq adhérents bretons (dont 4 femmes) étaient soutenus par une délégation nombreuse et attentive. Chacune des parties en litige a défendu sa cause au mieux et attend le rendu du jugement prévu pour le 13 février.

Il y aura donc sûrement des choses à se raconter lors de notre Assemblée Générale : il se passe toujours quelque chose à l'APRC !

Jean Desfonds

Un bilan provisoire

Lors de la réunion du bureau précédant le conseil du 19 janvier, Marcel Chochois – qui a l'art des questions pertinentes ! – a demandé « innocemment » : « Qu'avons-nous fait que nous n'aurions pas fait sans l'assistance de nos conseillers juridiques ? »

Nous nous sommes livrés à un rapide déballage spontané :

« Tout ! » a dit Loré, avant de nuancer son propos. Il est vrai qu'Alain Garay et Philippe Coursier, même lorsqu'ils affirmaient d'emblée, dans les diverses rencontres avec les interlocuteurs politiques ou administratifs que « la compétence est du côté de l'APRC », nous ont donné une sécurité, une caution, une « surface » que nous ne pouvions avoir par nous-mêmes : le colloque de Montpellier

avec leur expertise de notre situation, les dix propositions, l'amendement présenté en vue de la Loi de financement de la Sécurité Sociale...

Ils nous ont permis, par exemple d'oser aller à Lourdes, en équipage « léger », mais avec une stratégie médiatique. Ils nous ont indiqué les portes où frapper et facilité l'accès aux lieux des décisions politiques et des mises en œuvre administratives. Le rapport d'activité les énumère... sans que pourtant notre rêve soit enfin réalisé.

Nous comptons toujours sur nos conseillers juridiques et sur leur implication à nos côtés.

Ils nous ont quittés

Ces nouvelles nous parviennent avec le message d'une épouse, d'une fille, d'un ami... La pudeur des sentiments qui transparait est chaque fois pour nous un appel qui, au-delà de la tristesse que nous partageons, régénère notre combativité.

« J'apprends le décès de David MEYER à l'âge de 86 ans. Il habitait dans l'Oise à Pont-Saint-Maxence.

Il a quitté le diocèse en 1967. Il s'installe ensuite à Paris et s'occupe de la formation des adultes dans le secteur agricole. Il a été plusieurs fois présent à l'AG de l'APRC quand elle se tenait à Paris. *Toutes les années, il aimait retrouver son village natal dans le Champ-saur. C'était un homme de cœur, aimable, ayant le souci permanent des autres* (hommage du correspondant local du Dauphiné Libéré) ».

« Jean DALLET, ancien diocésain de Paris, est décédé en décembre 2007, après une très longue maladie. Les adhérents du 92 et de l'Ile-de-France disent toute leur sympathie à son épouse Monique ».

« René BRETON, originaire du Mans domicilié à Piégros dans la Drome, correspondant APRC en Drome-Ardèche avant sa maladie survenue en 1995 est décédé le 16 novembre 2007. Nous nous souvenons et expri-

mons nos condoléances à Mad, sa compagne, qui l'a assisté tout ce temps ».

« Je vous informe du décès de mon père Robert NOTTEBAERE (32), qui était membre de votre association. Le décès est survenu le 22 novembre dernier ».

Veuf très jeune, après avoir élevé ses enfants, et avec leur autorisation, il entre à l'Abbaye trappiste du Mont Decat et est envoyé ensuite en renfort à Ste Marie du Désert. Après quelques années de vie monastique, il la quitte et crée « Passerelle » une association d'insertion pour chômeurs sans aucune qualification. Il assure aussi auprès des malades hospitalisés une aide dans leurs démarches administratives.

Lors de ses obsèques des témoignages vibrants ont été entendus envers cet homme engagé, secrétaire général de la CFDT du Nord, conseiller municipal, responsable d'association... qui vint sans tarder rejoindre le combat de l'APRC.

Un site Internet entièrement reconstruit... mais comment ça marche ?

Notre site est organisé comme une boutique qui aurait une vitrine, un rez-de-chaussée et deux étages. La vitrine est faite pour être vue par tous les chalands. Tout ce que l'APRC veut faire savoir y est visible et accessible sans aucune formalité.

Au premier étage de la boutique se trouvent des informations réservées ou sur lesquelles le visiteur pourra réagir. Les administrateurs du site veulent savoir qui vient nous visiter et demandent une inscription comme « membre » du site. Cette formalité se fait en cliquant sur connexion, tout en haut de l'écran.

Le second étage de la boutique est un club privé où seuls les adhérents APRC peuvent accéder. C'est l'administrateur du site qui donne les autorisations d'accès, en fonction de l'identifiant et de la véritable identité fournis lors de l'inscription. La véritable identité pourra être modifiée après validation de l'inscription. Plus de détails sur le fonctionnement du site sont donnés dans la rubrique « Le site » ou dans les « Questions réponses ».

lundi 21 janvier 2008 **Connexion** **Déconnexion**

APRC Accueil Actu Doc(téléchargement) Liens web Forums Glossaire **Quest./Rép.** Contacts

L'association Qui sont-ils ? Que veulent-ils ? Documents Bibliographie **Le site**

Agenda
<< Janvier 2008 >>
L M M J V S D
1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

Articles
Nouveaux
• Actu

Anciens
• Vie associative
• Retraite
• Justice
• Presse
• Evénements
• Divers

ASSOCIATION POUR UNE RETRAITE CONVENABLE
La pension de retraite des personnels des institutions religieuses
Nous avons été prêtres, religieuses ou religieux pendant une partie de notre vie...
Les institutions que nous avons servies, ont mal (ou pas !) cotisé pour notre vieillesse. Notre pension de retraite, pour une carrière complète, est inférieure au RMI ! Nous voulons que lorsque nous arrivons à la retraite, ces institutions religieuses nous versent un complément au prorata de la durée de notre service.
L'Église catholique a toujours préféré sa solidarité interne à la solidarité nationale et refusé de cotiser comme tout le monde pour la retraite de ses membres...

La retraite venue :

- ceux qui sont encore dans les institutions religieuses (diocèses ou congrégations), bénéficient de leur solidarité interne et des fonds sociaux publics ;
- ceux qui les ont quittées pour rejoindre la société civile sont exclus de la solidarité interne qu'ils ont pourtant contribué à constituer. Notre association, l'APRC, lutte pour que l'Église rétablisse la justice envers nous.

Il y a un menu d'accès aux rubriques (fond bleu, en haut de l'écran) et un menu d'accès aux articles (fond blanc, à gauche de l'écran). Les clés d'accès sont données lors de l'inscription

Lors de la première connexion, le visiteur qui veut devenir « membre » commence par s'inscrire (avant d'être reconnu, il faut être connu !) en cliquant sur *nouveau membre*, sans se préoccuper des autres cases qui ne serviront que lors des connexions ultérieures. Par la suite, il ne sera nécessaire de se reconnecter que si on a demandé la *déconnexion*.

Identifiant Utilisateur
Identifiant :
Mot de Passe : **Valider**

Nouveau membre :- Vous avez perdu votre Mot de Passe ?

Nouveau membre * Désigne un champ obligatoire

ID Utilisateur (pseudo) *

Votre véritable identité

Votre véritable adresse E-mail
(Cette adresse E-mail ne sera pas divulguée, mais elle nous servira à vous envoyer votre Mot de Passe si vous le perdez) *

Malgré la profusion des renseignements demandés, très peu sont indispensables pour la première inscription. Chaque membre peut par la suite compléter ou modifier sa fiche, à l'exclusion de sa véritable adresse de messagerie. Nous conseillons d'utiliser un pseudonyme comme *ID utilisateur*.

Et surtout, conservez dans vos diverses mémoires, votre *ID* et votre *mot de passe* !

Merci encore à Georges qui nous a construit cette belle boutique et à François qui est partant pour « modérer » le forum. Merci à vous tous qui les ferez vivre en les utilisant.

Georges se déclare disponible pour que personne ne se décourage en cas de difficultés sur le site : il faut, après avoir lu la rubrique (questions/réponses) envoyer un mail sans hésiter à maintenance@aprc.asso.fr

ADHÉSIONS – COTISATIONS 2008 – DONS

**La cotisation est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.
Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.**

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, a pour objet d'**obtenir une « retraite convenable » pour ceux qui ont été prêtres d'un diocèse ou membres d'une congrégation religieuse** (appelés anciens ministres des cultes ou AMC). Ils peuvent adhérer en tant que membres actifs. Peuvent aussi adhérer tous leurs amis qui apportent un appui à l'APRC en devenant « membre associé » (MA).

Conformément aux statuts, l'assemblée générale fixe le montant de la cotisation selon un barème indicatif ; toute nouvelle adhésion est soumise à l'agrément du CA qui suit le paiement de la première cotisation ou la demande d'adhésion.

Le bulletin est envoyé aux adhérents. Une carte d'adhérent peut être envoyée sur demande.

L'association ne reçoit aucune subvention. Aucun versement de cotisation ou don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi du 6 janvier 1978, sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Le droit d'accès pour demander correction ou suppression s'exerce en écrivant au siège, ou à l'adresse ci-contre, ou par la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC / Marie-Henriette PRIGNOT

Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11

145 Av. de la Libération

33110 LE BOUSCAT

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : _____

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : Tarif indicatif : 2008

- **Cotisation d'ancien ministre du culte (AMC) :** **40 €**
- **2^{ème} cotisation pour un couple** (même adresse, un seul bulletin et même compte fiscal) : **24 €**
- **Cotisation de membre associé (MA) :** **19 €**
- **Cotisation de soutien ou don** (qui sont les bienvenus) : €

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le versement, car le reçu fiscal se rapporte à l'année du versement (ou des versements).

Voici mon adresse :

Nom et prénom :

Téléphone :

Pour les femmes mariées, patronyme si différent du nom d'usage :

Bâtiment ou lieu-dit :

Rue :

Code postal et commune . :

Adresse courriel..... :

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif. N'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance :

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la CAVIMAC :

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse de :

Congrégation :

Pour faire connaître nos objectifs et pour vous informer rapidement

Notez et donnez l'adresse de notre site Internet (nouvellement reconstruit) : www.aprc.asso.fr

Par un simple message dans la boîte aux lettres de ce site, demandez à être informé des mises à jour.

Notre forum est maintenant intégré au site qui s'enrichit chaque jour : plus de documentation, possibilité de débats.